

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 15 janvier 2010

1. Présentation des cabinets d'architectes :

- Deux cabinets d'architectes ont été sollicités pour l'étude du projet de salle de convivialité et la réhabilitation de la mairie. Il s'agit du cabinet Itinéraire représenté par M. THOUVIOT et du cabinet AD-Architecte représenté par M. DRAPIER. Chacun des candidats a disposé de 30 minutes pour présenter sa perception du projet et exposer les pistes qu'il entend proposer à la municipalité, sur la base de l'avant-projet réalisé en juillet dernier par le CAUE.
- Le Conseil, après avoir entendu les deux candidats et après leur avoir posé toutes questions utiles, a débattu sur la base de ces auditions. Il a décidé que le choix serait réalisé à l'occasion du prochain conseil du mois de février, et que la commission travaux serait consultée entre-temps. Virginie DOLOTA, deuxième adjointe, est chargée de réunir cette commission à cette fin.

2. Actualisation du contrat PLU avec le cabinet HERARD:

- Lors de la réunion du conseil d'octobre dernier, il était apparu que la proposition du cabinet HERARD concernant l'étude du PLU devait être argumentée pour permettre une validation par le conseil municipal.
- M. le Maire s'est donc rapproché du cabinet HERARD d'une part, et a reconstitué l'historique de cette prestation qui court maintenant sur une période de plus de 10 ans. Dans un premier temps, un contrat de prestations a été passé en juin 1999 pour la réalisation d'un POS (Plan d'Occupation des Sols). Le retard pris sur ce dossier d'une part, la transformation du POS en PLU d'autre part, expliquent l'évolution du tarif de la prestation, celle-ci étant encadrée par l'évolution de l'indice IGE (indice des géomètres experts).
- Après négociation, le marché proposé s'élève donc à 10 400,00 € HT.
- Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner suite à cette proposition et autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

3. Affouage :

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter le tarif de l'affouage à 7,00 € le stère.
- Un règlement intérieur est proposé ; il doit régir le fonctionnement de l'affouage, et rappeler les règles qui devront être respectées par les affouagistes. Le conseil demande à Virginie DOLOTA, adjointe chargée de la commission Forêt, de réunir celle-ci afin de finaliser le règlement en question pour pouvoir le valider lors de la réunion du conseil du mois de février.
- Cette prochaine réunion de la commission forêt sera également l'occasion d'une analyse complète des charges liées à la forêt communale, en vue de l'optimisation de ses revenus. Cette étude se fera également en menant une approche comparative avec les communes avoisinantes.

4. Vente de terrains :

- Deux propositions ont été enregistrées depuis l'annonce de la mise en vente des deux terrains de la Cure.
- Il est rappelé que les personnes intéressées doivent se déclarer en Mairie avant le 31 janvier prochain.
- M. le Maire informe le conseil qu'il a passé commande au cabinet HERARD pour la réalisation du bornage des deux lots en question, y compris la rectification des limites de propriété de la parcelle de M. Cédric VERNIER, conformément à la décision prise lors de la réunion du Conseil du 27 novembre dernier. Le montant total de cette prestation est de 2070,00 € HT.

5. Extension du périmètre syndical du SIED :

- Le Conseil délibère et approuve l'adhésion au SIED (Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône) des communes de Bourguignon-Les-la-Charité, Chaumerenne et Mandrevillars.

6. Avenir des Collectivités Territoriales :

- M. le Maire rappelle au conseil municipal les incertitudes qui règnent actuellement dans le cadre des réformes en cours de discussion au niveau des assemblées concernant l'avenir des collectivités territoriales. Il présente ainsi au conseil le texte de la motion suivante :

Le projet de réforme des collectivités locales porte en germe la disparition progressive du Département. Le Département se verrait privé de ses possibilités d'intervention en dehors de ses compétences légales, ce qui lui interdirait de continuer à aider les communes et les communautés dans les mêmes conditions qu'actuellement. Les conseillers généraux, dont le nombre serait divisé par 2 et les conseillers régionaux fusionneraient, ce qui aurait pour conséquence de distendre considérablement le lien de proximité entre le Conseil Général, les habitants de nos territoires et les élus, alors qu'il est indispensable de prendre en compte leurs difficultés. La réforme porterait gravement atteinte au rôle déterminant qu'assure le Département pour préserver et développer nos territoires, notamment ruraux, et éviter leur désertification. C'est pourquoi, notre commune :

- **Apporte son soutien au Département et se déclare opposée à sa disparition,**
- **Demande qu'il garde toutes ses possibilités d'intervention en particulier en direction des communes,**
- **Souhaite que les élus départementaux conservent un véritable lien de proximité avec les communes.**

- Le Conseil Municipal adopte la motion à l'unanimité.

7. Questions diverses:

- M. le Maire communique au Conseil une note d'information de la CCPH concernant l'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) : celle-ci est rentrée dans sa troisième et dernière année, elle sera donc achevée le 3 novembre 2010. Tout renseignement auprès de HRU-Développement Conseils 2 place du Moulin des Prés 70 006 VESOUL Tél 0384 75 94 43.
- M. le Maire informe également le Conseil des dernières statistiques de l'INSEE concernant la population du village : la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 est ainsi de 343 habitants, soit 337 pour la population municipale et 6 pour la population comptée à part.
- La date du prochain conseil est fixée au 26 février 2010 à 20h00.